

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES
PROTEGEES RELATIVES AUX VINS ET AUX CIDRES**

Relevé des décisions prises

2023-CP300

Séance du 18 juillet 2023

Membres présents :

Le Président Eric PAUL,
Christophe AGUILAR, Michel CARRERE, Denis CARRETIER, Laurent GIRBEAU, Catherine MOTHERON, Thomas PELLETIER, Eric POLI, Denis ROUME, Jean-Michel SAGNIER, Jerome VOLLE

Membres excusés

Anthony BAFOIL, Gérard BANCILLON, Christophe BOU, Joël BOUEILH, Thierry ICARD, Jean-Philippe LIMITO, Robert CLAUDE, Aurélie VIC

Assistaient également aux travaux de la Commission

Le Commissaire du Gouvernement ou son représentant :

Benoit BOUR

La directrice Générale de la performance économique et environnementale des entreprises (D.G.P.E) ou son représentant :

Marie Laurence COINTOT

Le Directeur Général des douanes et droits indirects ou son Représentant (D.G.D.D.I.)

Frédéric BOUY

La Directrice Générale de FranceAgriMer ou son Représentant

Igor GIBELIND

Etait invitée :

Camille AUGUSTE

Agents INAO :

Caroline BLOT, Sophie BOUCARD, Françoise INGOUF, Carole LY, Edith TOUTLEMONDE LE NY
Raphaël BITTON

H2COM (PV) :

Marie BERNARD

Le Président Eric Paul introduit la séance en accueillant plus particulièrement, Madame Camille AUGUSTE nouvellement intégrée comme responsable juridique à VINIGP.

	MODIFICATIONS DE CAHIERS DES CHARGES
2023 – CP301	<p>IGP « Méditerranée » - Demande de modification du cahier des charges – Diminution du rendement – Recevabilité de la demande – Lancement de l’instruction</p> <p>La présidence est confiée à Monsieur Michel CARRERE. Le Président Eric PAUL sort de la salle et ne prend pas part aux votes.</p> <p>La Fédération Inter-Med, ODG de l’IGP Méditerranée demande d’abaisser les rendements des vins rouges et rosés à 100 hl/ha dès la récolte 2023. Les vins blancs restent à 120 hl/ha. La commission permanente a donné un avis favorable pour l’instruction de la demande d’abaissement de rendement de l’IGP et la transmission du dossier directement en comité national.</p>
2023 – CP302	<p>IGP « Vaucluse » - Demande de modification du cahier des charges – Diminution du rendement – Recevabilité de la demande – Lancement de l’instruction</p> <p>Le Syndicat des vins IGP du Vaucluse, ODG, demande d’abaisser les rendements des vins rouges et rosés à 100 hl/ha dès la récolte 2023. Les vins blancs restent à 120 hl/ha. La commission permanente a donné un avis favorable pour l’instruction de la demande d’abaissement de rendement de l’IGP et la transmission du dossier directement en comité national.</p>
2023 – CP303	<p>IGP « Var » - Demande de modification du cahier des charges – Diminution du rendement – Recevabilité de la demande – Lancement de l’instruction</p> <p>La présidence est confiée à Monsieur Michel CARRERE. Le Président Eric PAUL sort de la salle et ne prend pas part aux votes.</p> <p>Le syndicat des vignerons du Var, ODG, demande d’abaisser les rendements des vins rouges, blancs et rosés à 90 hl/ha au lieu de 120 hl/ha, dès la récolte 2023. La commission permanente a donné un avis favorable pour l’instruction de la demande d’abaissement de rendement de l’IGP et la transmission du dossier directement en comité national.</p>
2023 – CP304	<p>IGP « Drôme » - Demande de modification du cahier des charges – Diminution du rendement – Recevabilité de la demande – Lancement de l’instruction</p> <p>La Fédération Drômoise des IGP Viticoles, ODG, demande d’abaisser les rendements des vins rouges et rosés à 100 hl/ha dès la récolte 2023. Les vins blancs restent à 120 hl/ha. La commission permanente a donné un avis favorable pour l’instruction de la demande d’abaissement de rendement de l’IGP et la transmission du dossier directement en comité national.</p>

<p>2023 – CP305</p>	<p>IGP « Coteaux de Narbonne » - Demande d'abrogation de l'IGP « Coteaux de Narbonne » - Demande de reconnaissance en mention géographique au sein de l'IGP Pays d'Oc</p> <p>La commission permanente a regretté l'envoi tardif de ce dossier et a pris connaissance de la demande d'abrogation de cette IGP. Certains membres se sont dits très surpris par la teneur de cette demande qui au plan local pourrait déstabiliser l'organisation de l'offre par la déclinaison d'UGPP en IGP régionale. Certains membres faisant partie de la commission d'enquête actuelle, nommée pour examiner l'extension de la zone géographique de l'IGP souhaitent comprendre les motivations d'un tel revirement allant jusqu'à une demande d'abrogation de l'IGP.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable (moins 1 opposition et 1 abstention) pour l'instruction de la demande et a voté à l'unanimité la nomination d'une commission d'enquête. Celle-ci se compose de Messieurs Didier FAGES (Président), Michel CARRERE, Eric POLI et Fabrice THIBAUDEAU. Dans ces missions, la commission d'enquête s'attachera à répondre notamment aux interrogations de la commission permanente visant les motivations réelles de l'ODG, le maintien de l'équilibre de l'offre et de la présentation des produits au niveau régional entre l'IGP régionale et les IGP de département et de petites zones.</p> <p>Elle a également donné un avis favorable pour clôturer la mission de la commission d'enquête précédemment nommée.</p>
<p>2023 – CP306</p>	<p>IGP « Pays d'Oc » - Demande de modification du cahier des charges - Introduction d'une mention complémentaire « Coteaux de Narbonne »</p> <p>La commission permanente a regretté l'envoi tardif de ce dossier et a pris connaissance de la demande d'intégration d'une UGPP « Coteaux de Narbonne » dans l'IGP « Pays d'Oc ». Certains membres se sont dits très surpris par la teneur de cette demande qui au plan local pourrait déstabiliser l'organisation de l'offre par la déclinaison d'UGPP en IGP régionale.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable (moins 1 opposition et 1 abstention) pour l'instruction de la demande et a voté à l'unanimité la nomination d'une commission d'enquête.</p> <p>Il s'agit de la même commission que celle nommée pour examiner la demande d'abrogation de l'IGP Coteaux de Narbonne. Celle-ci se compose de Messieurs Didier FAGES (Président), Michel CARRERE, Eric POLI et Fabrice THIBAUDEAU.</p> <p>Dans ses missions, la commission d'enquête s'attachera à répondre notamment aux interrogations de la commission permanente visant les motivations réelles de l'ODG, le maintien de l'équilibre de l'offre et de la présentation des produits au niveau régional entre l'IGP régionale et les IGP de département et de petites zones.</p>
	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>
<p>2023 – CP3QD1</p>	<p>IGP « Cévennes » - Actualisation de la lettre de mission – Prolongation de la mission</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour la prolongation des missions de la commission d'enquête.</p>